

membres en punition de sa désobéissance. Ce précieux sanctuaire revint donc en notre possession et ce sont nos Religieux qui, en 1577, et plus tard en 1756, en ont réparé les voûtes, renouvelé la porte, et fait même la petite place qui lui sert comme de parvis. Toutefois, entre ces deux dates, se place un fait important : je veux parler d'une accusation que les Grecs lancèrent alors contre nous : elle est si odieusement ridicule que j'oserais à peine y faire allusion, si M. Boré n'eût trouvé bon de la mentionner dans sa *Question des Lieux-Saints*.

Les Grecs donc nous accusèrent d'avoir enlevé le corps de la Ste Vierge, et de l'avoir vendu au Souverain-Pontife. Cela ne vous paraît-il pas invraisemblable ? Et pourtant, Messieurs, malgré son absurdité, cette accusation nous coûta des sommes fabuleuses : "Cette ineptie, dit M. Eugène Boré, cette ineptie qui paraît aujourd'hui à peine croyable, fut pourtant l'objet d'une enquête sérieuse à la suite de laquelle M. l'ambassadeur de la Haye (Denys) obtint (1666) un firman qui relève et blâme la malice et les mensonges des Grecs, et où l'on ordonne que les catholiques rentrent en possession de cette église qu'ils possèdent depuis plus de trois cent soixante ans."

Après avoir établi notre droit de propriété sur ce sanctuaire, et avant de dire comment nous en avons été dépouillés, passons à Bethléem.

Là aussi nos droits furent très-anciennement reconnus. Nous possédons dans nos archives des firmans du XIII^e siècle même, attestant que le sanctuaire de Bethléem était entre nos mains à cette époque. Les siècles suivants apportent de nouveaux témoignages. En 1478, notre P. Jean de Thomasellis refait la charpente de cette basilique aux frais du duc Philippe de Bourgogne. En 1565, et plus tard encore, nos Pères eurent occasion d'exercer le même droit de propriété.

Contre la mauvaise foi, rien ne saurait prévaloir, et l'astuce ne saurait s'arrêter par crainte du droit ; aussi ne faut-il pas s'étonner si malgré vingt firmans, rendant notre possession du sanctuaire de Bethléem inattaquable, nous voyons, en 1564, les Grecs, ou plutôt les Géorgiens, émettre une pre-